

Annexe au règlement intérieur du CFP

CMA FORMATION Pays de la Loire

Site de CMA Formation Le Mans

1- HORAIRES DU SITE

Le site est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 puis de 13h30 à 17h00.

Pour toute consultation administrative, il est demandé aux apprenants de se rendre uniquement sur les temps de pause dans le bâtiment administratif.

Pour toute demande et/ou de signature de document, l'apprenant devra déposer le document le matin à l'accueil administratif afin de pouvoir le récupérer l'après-midi.

2 - STATIONNEMENT

Le parking de l'établissement est exclusivement réservé au personnel du CFP.

Cyclomoteurs, vélos et trottinettes :

Le CFP met à disposition des apprenants un parking réservé aux deux-roues.

Lors de l'entrée du cyclomoteur dans l'établissement, vous devez rouler au pas (10km/h) et respecter le sens de circulation et la signalétique de l'établissement. Le port du casque et les éléments de sécurité en vigueur sont obligatoires. Il est conseillé aux utilisateurs du parking deux-roues d'utiliser un antivol.

La Directrice du CFP ou son représentant se réserve le droit d'interdire l'accès à l'apprenant en cas de comportement dangereux.

Le CFP ne peut être tenu pour responsable en cas de vol ou de détérioration des biens personnels des apprenants sur le parking réservé aux deux-roues.

3-PAUSES

Le foyer est un espace de convivialité pour les apprenants uniquement sur leurs temps de pause. Il est possible de se restaurer le midi à l'intérieur de cet espace.

Les apprenants sont responsables de cet espace. Lors de son utilisation, il sera apprécié après passage, de nettoyer et remettre en ordre le mobilier (tables, chaises et micro-ondes).

Aucun couvert métallique ne sera autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

En cas de non-respect des règles de « bon sens », ou s'il était constaté des incivilités, des dégradations et à la demande de la Directrice, le foyer pourra être fermé sans limite de temps.

4 - CASIERS ET VESTIAIRES

Le CFP met à disposition pour les apprenants des casiers. Les utilisateurs doivent prévoir un cadenas et penser à vider le casier en fin de semaine (sous peine que le cadenas soit coupé).

Des vestiaires sont à disposition pour les apprenants uniquement pendant les cours de pratique. Les utilisateurs doivent prévoir un cadenas.

La responsabilité de l'établissement ne peut pas être engagée en cas de vol ou de dégradation.